



# UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

---

## Extrait du PV n° 04 du 13/10/2015

- Annonce des rencontres des 17 & 24/10 et des 7 & 14/11/2015.
- Calendrier 2015 - 2016 :  
Electrabel 2 jouera pour le reste de la saison à 14 hrs 30.  
FC Inter JO jouera dorénavant en « Maillot rayé bleu royal et rouge, short bleu royal».
- Comité de Discipline :  
Rencontre CS Eurocommission 7 - NATO Vétérans 2 du 19/09 : score de la rencontre non mentionné sur la feuille d'arbitrage. Recommandations aux délégués des deux équipes + amende de 15 euros à charge de chacune des deux équipes (*manque d'organisation*).  
Rencontres de SC Ramblers dont les scores changent pour avoir aligné un joueur non qualifié (*suspendu à la FTF*) :

12/09	Banque Nationale 2 - Ramblers	8 - 0 maintenu
19/09	Ramblers - ASH Blancs 1	0 - 5 au lieu de 2 - 3
26/09	BNPPF 3 - Ramblers	5 - 0 au lieu de 4 - 2
03/10	Ramblers - CS ASCO	0 - 5 au lieu de 1 - 1

+ amende de 65 euros à charge de Ramblers SC.
- Comité d'Evocation (*oubli dans le PV précédent*) :  
Rencontre Brussels LTC 2 - FC Inter Jo du 29/08 jouée le 16/09 : arrêtée à la 29<sup>ème</sup> pour manque de visibilité. Score de 1 - 2 maintenu.  
FC Inter Jo signale le fair-play de Brussels LTC lors de cette rencontre.
- Interfédérations :  
En date du 21 octobre, la FTF nous signale la levée de suspension du club Bouraza Medina.  
La FTF nous signale la suspension de tous les membres du club RIESINA ANDERLECHT à partir du 26/10/2015.
- Divers :  
Ramblers SC signale la sportivité de AXA Belgium 3 lors de la rencontre AXA 3 - Ramblers du 24/10. Un joueur d'AXA a volontairement raté un penalty alors que le score était de 2 - 3 en faveur de Ramblers parce qu'il l'estimait immérité.
- **Rappel :** Sur les feuilles de match, merci d'inscrire les noms tels que repris sur la carte d'identité. Pas de surnom SVP.